

B7304

# PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

DATE DU CONTROLE :	12/03/2013	<b>S.E.M.A.T. SA</b> 335, avenue Jean Guiton 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48 N° 11 262 17 300 00037 SIRET N° 778 128 462 00034 URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171 APE 312 A - RC B 778 128 462 TVA N° FR 82 778 128 462
N° DE CONTROLE :	HCT/11.T.1108	
CARROSSIER (nom et adresse) :	SEMAT	
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	31/07/2014	

## IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : SCANIA

(D 2) Type Variante Version : N331 BOM NKS37S

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : YS2F6X20009173869

(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 26000

(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRM) (kg) : 29500

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 14695

(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 14620

(J 1) Genre national (3) : VASP

(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BOM

(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 9,530 m Largeur : l = 2,50 m Surface L x l = 23,825 m<sup>2</sup>

## ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
  - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
  - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
  - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
    - dans sa notice descriptive (1) ;
    - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à LA ROCHELLE

Le 12/03/2013

Signature et cachet du carrossier qualifié

**S.E.M.A.T. SA**  
 335, avenue Jean Guiton  
 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE  
 Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48  
 N° 11 262 17 300 00037  
 SIRET N° 778 128 462 00034  
 URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171  
 APE 312 A - RC B 778 128 462  
 TVA N° FR 82 778 128 462

## TICKET DE PESÉE

CLIENT : VEOLIA PROPRETE CAEN DATE : 12/03/13



SEMAT  
 Groupe ZOELLER  
 335, avenue Jean-Guiton  
 17009 LA ROCHELLE CEDEX  
 Tél. : 05 46 00 22 22

essieu AV : 4500 Kg.  
 essieu AR : 10120 Kg.  
 poids à vide : 14620 Kg.

ion. Pour les rubriques